DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE TOULON

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

ARRÊTÉ N°39/2026

PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX ADJOINTS ET À CERTAINS CONSEILLERS MUNICIPAUX

Le Maire de la Commune de La Londe les Maures,

VU la tenue des élections municipales du 15 mars 2026,

VU l'élection de Monsieur François de CANSON à la présidence du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur le 12 octobre 2026, et la cessation de plein droit de ses fonctions de Maire qui en résulte en application de l'article L 2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N°185/2026 du Conseil Municipal en date du 20 octobre 2026 ayant fixé le nombre d'Adjoints,

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints du 20 octobre 2026,

VU la délibération N°186/2026 du Conseil Municipal en date du 20 octobre 2026 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 2, et le décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de cet article,

VU l'arrêté N°07/2026 du 23 mars 2026 portant délégation de fonctions et délégation de signature aux adjoints et à certains conseillers municipaux,

CONSIDÉRANT que, du fait de l'élection d'un nouveau Maire, les délégations consenties par l'arrêté N°07/2026 du 23 mars 2026 ont pris fin et qu'il convient de procéder à de nouvelles délégations,

CONSIDÉRANT que pour la bonne marche des services municipaux et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par les Adjoints au Maire ainsi que par certains conseillers municipaux, et que certaines formalités puissent être exécutées dans les meilleurs délais,

CONSIDÉRANT que l'ensemble des Adjoints sont titulaires d'une délégation, permettant ainsi l'attribution de délégations à des conseillers municipaux conformément à l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRÊTE

Sont données les délégations suivantes :

AR Prefecture
083-218300713-20261021-39-AI
Reçu le 21/10/2026

Titre I : Délégation de fonctions aux adjoints

ARTICLE I-1 : Madame Nicole SCHATZKINE, 1ère Adjointe, est chargée :

- **des affaires scolaires :** et notamment la préparation, la mise en œuvre et le suivi des politiques communales relatives aux écoles de la commune, les relations avec les Directeurs d'écoles, l'Inspection de l'Éducation Nationale et les représentants des parents ;
- **de l'enfance et de la petite enfance :** et notamment le pilotage des actions communales dans ce domaine ;
- **de la jeunesse :** et notamment l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des dispositifs jeunesse et des conventions de partenariat ;
- **de la gestion des ressources humaines :** et notamment le personnel territorial.

ARTICLE I-2 : Monsieur François de CANSON, 2ème Adjoint, est chargé :

- **des grands projets communaux** et notamment :

- le pilotage stratégique et la coordination des projets structurants d'envergure communale, notamment en matière d'aménagement, de requalification urbaine, de grands équipements publics et de valorisation du territoire ;
- la définition des orientations, de la programmation et du phasage pluriannuels de ces projets, en lien avec les orientations budgétaires arrêtées par le Conseil Municipal ;
- l'animation et la présidence des comités de pilotage et instances de suivi dédiés à ces projets, ainsi que le suivi de leur état d'avancement ;
- la coordination avec les Adjoints et Conseillers Municipaux délégués compétents, sans préjudice des délégations qui leur sont consenties par le présent arrêté.

ARTICLE I-3 : Madame Catherine BASCHIERI, 3ème Adjointe, est chargée :

- **de l'action sociale :** et notamment la préparation et la mise en œuvre des actions facultatives d'aide sociale, l'instruction des demandes et propositions d'attribution des aides ;
- **du 3ème âge :** et notamment l'organisation des animations, des actions d'information et de prévention, ainsi que la coordination des partenariats ;
- **du handicap :** et notamment les relations avec les associations ;
- **du logement :** et notamment le suivi des demandes de logements sociaux.

ARTICLE I-4 : Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4ème Adjoint, est chargé :

- **du port :** et notamment la gestion courante du Port et les relations avec les usagers et les partenaires, le suivi des autorisations d'occupation temporaire du domaine public maritime relevant de la commune ;
- **du suivi de la vie maritime locale :** et notamment le pilotage des actions environnementales sur le littoral.

ARTICLE I-5 : Madame Cécile AUGE, 5ème Adjointe, est chargée :

- **de l'environnement et du développement durable :** et notamment l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie en matière de transition écologique, l'animation, la concertation et la sensibilisation des habitants, la gestion durable des espaces publics, les relations avec les partenaires institutionnels ;

- **du cadre de vie et des espaces verts :** et notamment la mise en œuvre des politiques communales relatives à la qualité de l'espace public, le suivi des actions de valorisation du cadre de vie, de l'embellissement, du fleurissement et de l'affichage réglementé des espaces, la mise en œuvre des plans de végétalisation, des plantations et de la renaturation.

AR Prefecture
083-218300713-20261021-39-AI
Reçu le 21/10/2026

ARTICLE I-6 : Monsieur Serge PORTAL, 6ème Adjoint, est chargé :

- **de l'agriculture et de la viticulture :** et notamment des relations avec les exploitants agricoles et les organismes professionnels ;
- **de la forêt :** et notamment des relations avec l'Office National des Forêts, les propriétaires forestiers et les acteurs professionnels.

ARTICLE I-7 : Madame Sandrine MARTINAT, 7ème Adjointe, est chargée :

- **de la vie des quartiers :** et notamment des relations avec les habitants et du suivi des actions de proximité (événements de quartiers, réunions publiques) ;
- **de la communication :** et notamment de la coordination de la mise en œuvre de la stratégie de communication et du suivi de l'image institutionnelle de la commune.

ARTICLE I-8 : Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8ème Adjoint, est chargé :

- **de la sécurité et de la tranquillité publique :** et notamment la préparation et la mise en œuvre des actions communales dans le domaine de la prévention des risques, la coordination avec la police municipale, le suivi des dispositifs de prévention, les relations avec les autorités de sécurité (Préfecture et SDIS), les commerçants, les associations et les organisateurs d'événements ;
- **du devoir de mémoire :** et notamment en matière d'organisation des cérémonies commémoratives ;
- **du suivi des questions de sécurité civile :** et notamment, en tant que correspondant incendie et secours, il participe à l'élaboration et à la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques ; il concourt à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ; il concourt à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ; il concourt également à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

ARTICLE I-9 : Madame Pascale ISNARD, 9ème Adjointe, est chargée :

- **de la commande publique :** et notamment la préparation et le suivi des procédures dans ce domaine.

Titre II : Délégation de signature aux adjoints

ARTICLE II-1 : Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à **Madame Nicole SCHATZKINE, 1ère Adjointe**, chargée des affaires scolaires, de l'enfance, de la petite enfance, de la jeunesse et de la gestion des ressources humaines, pour signer tous les actes relevant de sa délégation de fonctions, à l'exception des actes pris par le Maire au titre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
(Délibération N°188/2026 du Conseil Municipal du 20 octobre 2026).

Cette délégation de signature vaut également en matière de finances communales pour les opérations relatives au budget de la Commune, ainsi qu'aux budgets annexes de l'Eau, de l'Assainissement, des Pompes Funèbres, et aux budgets de la régie du Port et des activités nautiques.

ARTICLE II-2 : Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à **Monsieur François de CANSON, 2ème Adjoint,** chargé des grands projets communaux,pour signer tous les actes relevant de sa délégation de fonctions, à l'exception des actes pris par le Maire au titre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
(Délibération N°188/2026 du Conseil Municipal du 20 octobre 2026).

AR Prefecture
083-218300713-20261021-39-AI
Reçu le 21/10/2026

ARTICLE II-3 : Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à **Madame Catherine BASCHIERI, 3ème Adjointe**, chargée de l'action sociale, du 3ème âge, du handicap et du logement, pour signer tous les actes relevant de sa délégation de fonctions, à l'exception des actes pris par le Maire au titre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
(Délibération N°188/2026 du Conseil Municipal du 20 octobre 2026).

ARTICLE II-4 : Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à **Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4ème Adjoint**, chargé du port et du suivi de la vie maritime locale, pour signer tous les actes relevant de sa délégation de fonctions, à l'exception des actes pris par le Maire au titre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales *(Délibération N°188/2026 du Conseil Municipal du 20 octobre 2026).*

ARTICLE II-5 : Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à **Madame Cécile AUGE, 5ème Adjointe**, chargée de l'environnement, du développement durable, du cadre de vie et des espaces verts, pour signer tous les actes relevant de sa délégation de fonctions, à l'exception :

- d'une part, des actes relatifs aux livres premier, deuxième et cinquième du Code de l'Environnement ;
- d'autre part, des actes pris par le Maire au titre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ; *(Délibération N°188/2026 du Conseil Municipal du 20 octobre 2026).*

ARTICLE II-6 : Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à **Monsieur Serge PORTAL, 6ème Adjoint**, chargé de l'agriculture, de la viticulture et de la forêt, pour signer tous les actes relevant de sa délégation de fonctions, à l'exception des actes pris par le Maire au titre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
(Délibération N°188/2026 du Conseil Municipal du 20 octobre 2026).

ARTICLE II-7 : Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à **Madame Sandrine MARTINAT, 7ème Adjointe**, chargée de la vie des quartiers et de la communication, pour signer tous les actes relevant de sa délégation de fonctions, à l'exception des actes pris par le Maire au titre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales *(Délibération N°188/2026 du Conseil Municipal du 20 octobre 2026).*

ARTICLE II-8 : Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à **Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8ème Adjoint**, chargé de la sécurité, de la tranquillité publique et du devoir de mémoire, pour signer tous les actes relevant de sa délégation de fonctions, à l'exception des actes pris par le Maire au titre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
(Délibération N°188/2026 du Conseil Municipal du 20 octobre 2026).

ARTICLE II-9 : Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à **Madame Pascale ISNARD, 9ème Adjointe**, chargée de la commande publique, pour signer tous les actes relevant de sa délégation de fonctions, à l'exception des actes pris par le Maire au titre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
(Délibération N°188/2026 du Conseil Municipal du 20 octobre 2026).

AR Prefecture
083-218300713-20261021-39-AI
Reçu le 21/10/2026

Titre III : Délégation de fonctions et de signature à deux conseillers municipaux

ARTICLE III-1 : Monsieur Bernard MARTINEZ, Conseiller Municipal, reçoit délégation de fonctions dans **le domaine des finances**.

En cas d'empêchement de Monsieur le Maire et de Madame Nicole SCHATZKINE, 1ère Adjointe, **Monsieur Bernard MARTINEZ** reçoit délégation de signature, sous ma surveillance et ma responsabilité, en matière de finances communales pour les opérations relatives au budget de la commune, à ceux de l'Eau, de l'Assainissement et des Pompes Funèbres, et aux budgets de la régie du Port et des activités nautiques.

En cas d'empêchement de Monsieur le Maire, de Madame Nicole SCHATZKINE, 1ère Adjointe, et de Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4ème Adjoint, **Monsieur Bernard MARTINEZ** reçoit délégation de signature, sous ma surveillance et ma responsabilité, en matière de finances communales pour les opérations relatives au budget de la régie du Port et des activités nautiques.

ARTICLE III-2 : Monsieur Jean-Louis ARCAMONE, Conseiller Municipal, reçoit délégation de fonctions dans les domaines suivants :

- de l'aménagement urbain, des grands travaux et des services techniques (Centre Technique Municipal hors Espaces Verts), avec notamment :

- la gestion de la voie publique (travaux d'entretien, éclairage public, mobilier urbain, relations avec les concessionnaires, occupation du domaine public) ;
- les opérations de construction, d'entretien et de maintenance du patrimoine bâti communal ;
- la propreté urbaine et la gestion urbaine de proximité ;
- la gestion des eaux pluviales ;
- les relations avec le fermier en ce qui concerne l'eau potable et l'assainissement des eaux usées ;

- les travaux d'entretien du cimetière et la réalisation de travaux de caveaux et de columbarium.

Monsieur Jean-Louis ARCAMONE reçoit délégation de signature, sous ma surveillance et ma responsabilité, en matière de finances communales pour les opérations relatives aux travaux et à la gestion des activités du Centre Technique Municipal (hors Service Espaces Verts).

Titre IV : Délégation de fonctions à six conseillers municipaux

ARTICLE IV-1 : Madame Stéphanie MIGLIORE, Conseillère Municipale, reçoit délégation de fonctions dans le domaine de la culture et de l'événementiel, et notamment en matière de :

- détermination de la politique culturelle et événementielle de la commune ;
- développement des pratiques culturelles et événementielles ;
- relations avec les associations culturelles ;
- toutes actions concernant la valorisation du patrimoine culturel et historique de la Ville.

ARTICLE IV-2 : Madame Marine POMAREDE, Conseillère Municipale, reçoit délégation de fonctions dans le domaine des sports, et notamment l'élaboration, l'animation et le suivi de la politique sportive de la commune, les relations avec les associations sportives, les clubs, les fédérations, les établissements scolaires et les partenaires institutionnels, ainsi que la gestion des équipements sportifs.

ARTICLE IV-3 : Monsieur Eric DUSFOURD, Conseiller Municipal, reçoit délégation de fonctions dans le domaine du tourisme et du rayonnement de l'identité communale, et notamment les relations avec l'office de tourisme intercommunal et les acteurs institutionnels, l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie en matière de rayonnement de l'identité communale (valorisation du patrimoine matériel et immatériel local, montage et suivi des partenariats).

AR Prefecture
083-218300713-20261021-39-AI
Reçu le 21/10/2026

ARTICLE IV-4 : Madame Valérie AUBRY, Conseillère Municipale, reçoit délégation de fonctions dans le domaine du commerce et des relations avec les associations, et notamment les relations avec les commerçants, le suivi des partenariats, la dynamisation des actions en faveur du commerce local et l'animation de la vie associative locale.

ARTICLE IV-5 : Madame Nathalie RUIZ, Conseillère Municipale, reçoit délégation de fonctions dans le domaine de la modernisation des services publics et des relations avec les habitants, et notamment le suivi des projets d'amélioration de la qualité de service en relation avec les habitants.

ARTICLE IV-6 : Monsieur Christian BONDROIT, Conseiller Municipal, reçoit délégation de fonctions dans le domaine de la gestion du littoral et des espaces maritimes, et notamment le suivi des zones littorales relevant de la commune, de leur entretien et de leur valorisation.

Titre V : Dispositions communes :

ARTICLE V-1 : L'arrêté N°07/2026 du 23 mars 2026 portant délégation de fonctions et délégation de signature aux adjoints et à certains conseillers municipaux est abrogé.

ARTICLE V-2 : Les présentes délégations prendront effet à compter du 21 octobre 2026, sous réserve de l'accomplissement des formalités de publicité et de transmission au représentant de l'État. Elles prendront fin au cas où les délégataires viendraient à cesser leurs fonctions, et en tout état de cause à l'expiration du mandat du Conseil Municipal élu le 15 mars 2026 et installé le 21 mars 2026.

ARTICLE V-3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Var, publié et notifié dans les conditions réglementaires.

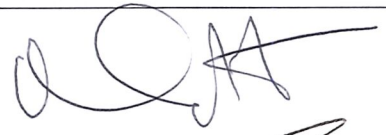
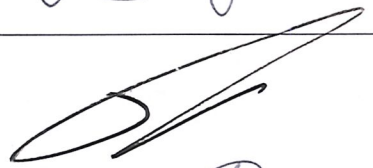
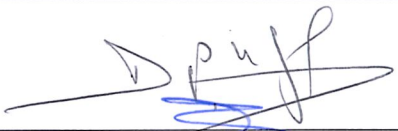
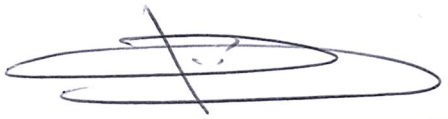
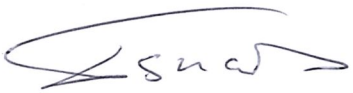
Fait à La Londe les Maures, le 21 octobre 2026

Le Maire,
Gérard AUBERT

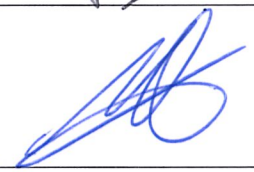
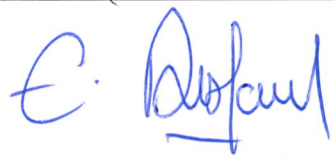


DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.
Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

AR Prefecture
083-218300713-20261021-39-AI
Reçu le 21/10/2026

ANNEXE Á L'ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX ADJOINTS ET À CERTAINS CONSEILLERS MUNICIPAUX (valant notification)		
NOMS-PRÉNOMS	**QUALITÉ**	**SPÉCIMEN DE SIGNATURES**
Madame Nicole SCHATZKINE	1ère ADJOINTE	
Monsieur François de CANSON	2ème ADJOINT	
Madame Catherine BASCHIERI	3ème ADJOINTE	
Monsieur Jean-Jacques DEPIROU	4ème ADJOINT	
Madame Cécile AUGÉ	5ème ADJOINTE	
Monsieur Serge PORTAL	6ème ADJOINT	
Madame Sandrine MARTINAT	7ème ADJOINTE	
Monsieur Jean-Marie MASSIMO	8ème ADJOINT	
Madame Pascale ISNARD	9ème ADJOINTE	

AR Prefecture
083-218300713-20261021-39-AI
Reçu le 21/10/2026

Monsieur Bernard MARTINEZ	CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ	
Madame Stéphanie MIGLIORE	CONSEILLÈRE MUNICIPALE DÉLÉGUÉE	
Monsieur Jean-Louis ARCAMONE	CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ	
Madame Marine POMAREDE	CONSEILLÈRE MUNICIPALE DÉLÉGUÉE	
Monsieur Eric DUSFOURD	CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ	
Madame Valérie AUBRY	CONSEILLÈRE MUNICIPALE DÉLÉGUÉE	
Madame Nathalie RUIZ	CONSEILLÈRE MUNICIPALE DÉLÉGUÉE	
Monsieur Christian BONDROIT	CONSEILLER MUNICIPAL	

AR Prefecture
083-218300713-20261021-39-AI
Reçu le 21/10/2026